

Financement
dans le cadre
de la réponse
de l'Union à la
pandémie de
COVID-19



TACTIS

Ateliers de co-construction de projets numériques

Mise en place du Conseil Départemental du Numérique
23 Février 2022



SOMMAIRE

1

Présentation de la démarche pour la création du Conseil Départemental du Numérique

2

Présentation de l'atelier



Le mot d'accueil de Thomas Dudebout

Thomas Dudebout

Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
Transition et stratégie Numérique



Rappel de la démarche engagée

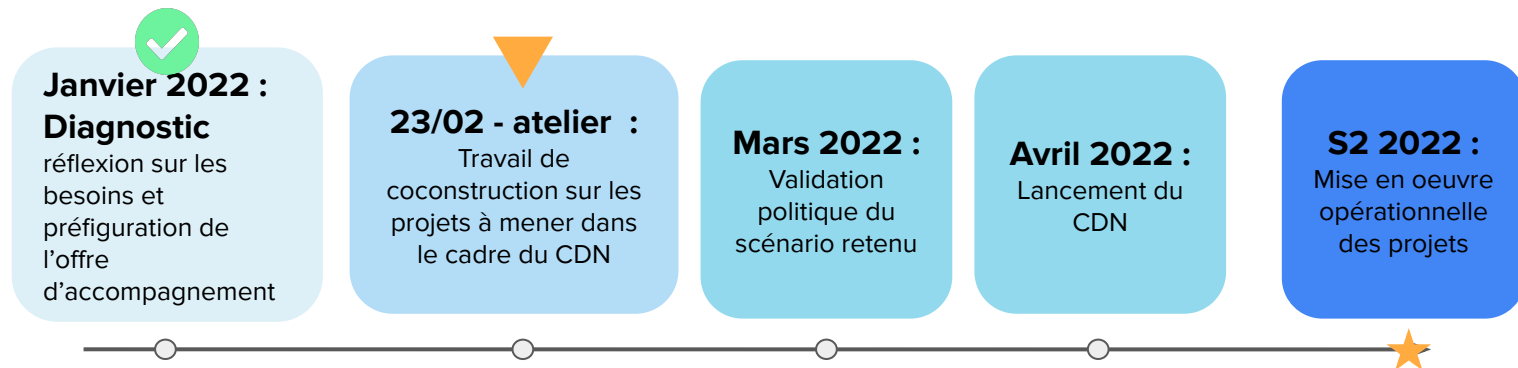
Le Département vise 3 objectifs prioritaires :

- 1 Effectuer un bilan en matière de projets **portés par la SDUSN rédigée en 2018**
- 2 Proposer des **projets innovants en matière d'usages et services numériques**
- 3 **Organiser une gouvernance de l'innovation territoriale** sur l'ensemble du Département de l'Aisne au travers du Conseil Départemental du Numérique.

Planning du projet

Quelle est la perspective d'ensemble de ces ateliers ?

- Le cycle de concertation doit permettre d'alimenter la réflexion sur des scénarios possibles de projet pour le CDN ;
- L'objectif sera ensuite de **retenir les meilleurs projets potentiels** pour étudier de possibles combinaisons ;
- **Une validation politique du projet** sera réalisée en mars 2022, permettant ensuite d'entrer en phase de préfiguration : comité de gouvernance, validation et mise en oeuvre des projets, suivi opérationnel...

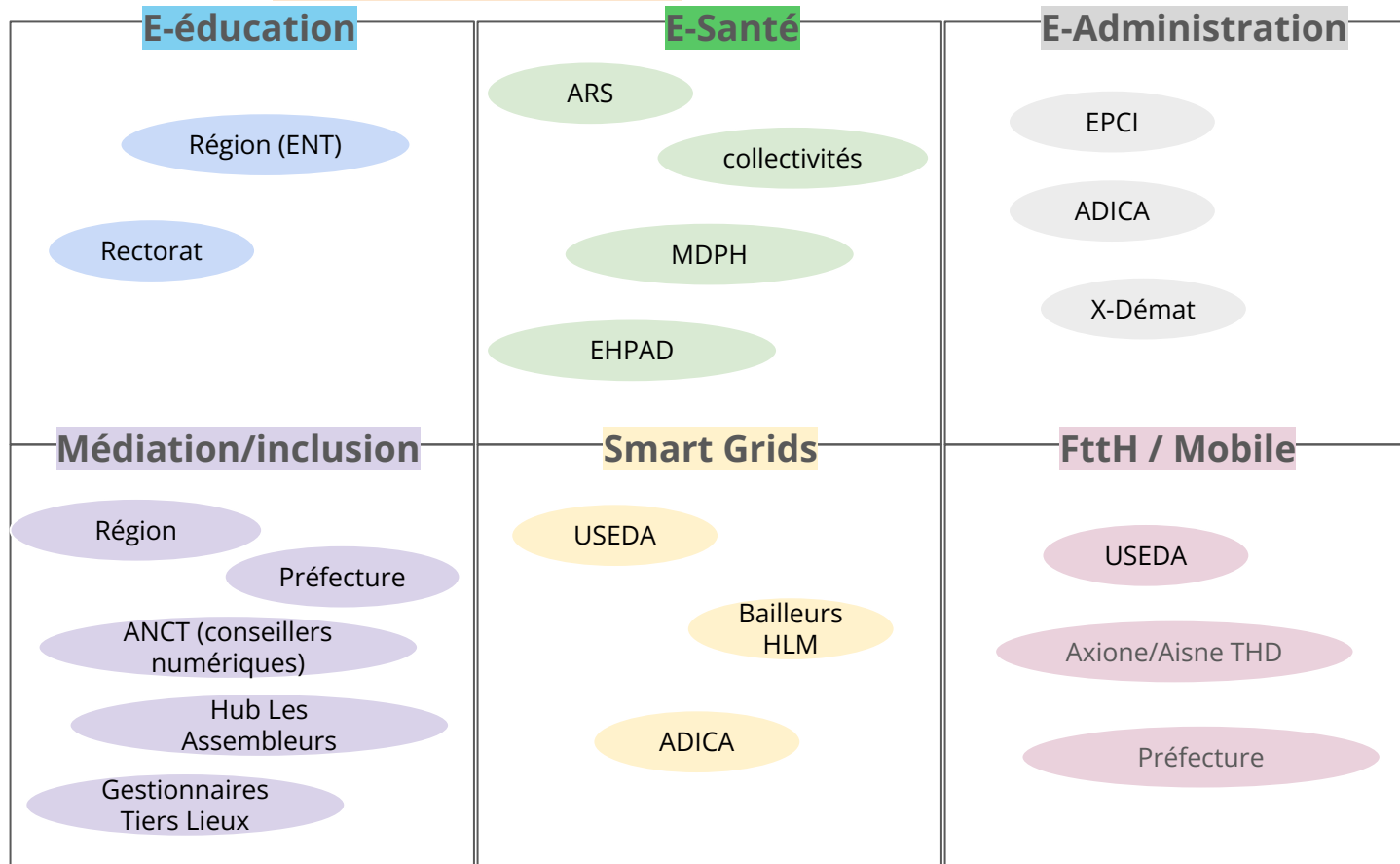


Intervention des partenaires sur les thématiques de la SDUSN depuis 2018

Périmètre SDUSN 2018

Le Département a engagé une logique multipartenariale avec de nombreux acteurs.

- Une multitude de maîtrises d'ouvrage impliquées dans l'exécution de la SDUSN depuis 2018
- Un besoin de mieux coordonner / structurer les actions



Organisation de l'innovation à l'échelle du territoire

L'innovation territoriale s'organise autour d'une pluralité de maîtrises d'ouvrage.

- La mise en oeuvre de la compétence "Communications électroniques" de l'article L1425-1 du CGCT a fait l'objet d'une répartition fine entre le Département et l'USEDA pour permettre la réalisation du FTTH sur le territoire.
- La SPL X-DEMAT, structure mutualisée qui regroupe plus de 2950 collectivités sur 8 départements permet de proposer des services aux collectivités en matière de dématérialisation des processus administratifs.
- Enfin, les EPCI sont encouragés par la Région Hauts-de-France à élaborer des feuilles de route du numérique, et ainsi mettre en oeuvre des projets locaux sur ces questions.

Cette pluralité d'acteurs nécessite une gouvernance collégiale

- La SDUSN prévoit la création d'un Conseil Départemental du Numérique (CDN). Ce CDN serait composé *a minima* du Président et des Vice-présidents du Conseil départemental, les représentants de l'USEDA, de l'ARS, de l'Union des maires, du SDIS, le DASEN, la Directrice académique numérique du rectorat, des représentants de la Région Hauts de France, de la Fédération des centres sociaux, de l'ADICA, d'Aisne Tourisme, du Réseau Ville amie des aînés du réseau francophone, des Services du Conseil départemental et de l'Etat (ainsi qu'éventuellement des experts et/ou des universitaires des thématiques traitées).
- Cet organe de gouvernance est nécessaire, afin de coordonner l'ensemble des actions menées dans ces thématiques.

Synthèse des actions engagées par thématiques

THÉMATIQUES	SYNTHÈSE
E-éducation	● L'Aisne est un territoire pilote pour le programme Territoire Numérique Educatif ; ● Programme de financement des équipements numériques des écoles/collèges/lycées ; ● Raccordement fibre avancé pour les établissements scolaires ; ● Recrutement de deux ingénieurs pédagogiques pour l'accompagnement à la prise en main des outils et usages numériques.
E-Santé	● Déploiement de solutions de télémédecine dans des maisons de santé pluridisciplinaires ; ● Equipement d'EHPAD en solutions de téléconsultations.
Médiation des publics fragiles	● 17 000 Pass numériques à distribuer (Département) et une fraction des 66 000 pass de la Région ; ● 40 Conseillers Numériques.
Aménagement numérique, Smart Grids et territoires intelligents	● 100% FttH à horizon fin 2022 (déploiement de 210 000 prises FttH sur la dernière décennie) ; ● 40 Pylônes déployés sur le territoire de l'Aisne dans le cadre du Plan France Mobile ; ● Soutien financier aux EPCI et aux communes en matière de déploiement de caméras de vidéoprotection.
E-Administration	● Nombreux projets de dématérialisation des services internes et/ou aux citoyens du Département ; ● Partenariat avec X-Demat pour l'accompagnement des petites collectivités territoriales dans leurs politiques de dématérialisation.

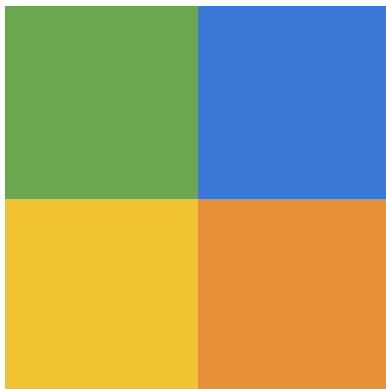
Une dynamique incontestable, mais il est désormais nécessaire de structurer l'intervention des partenaires dans le cadre du futur CDN.

Forces

- Un réseau FttH quasiment déployé sur l'ensemble du territoire qui va constituer le socle au développement de nouveaux usages et services
- De nombreux projets engagés sur les thématiques de la SDUSN
- Une logique multi partenariale déjà en place avec une grande diversité d'acteurs

Opportunités

- Entamer un cercle vertueux d'innovation usages-services permettant de développer de nouveaux emplois qualifiés sur le territoire.
- Devenir un territoire de référence sur les territoires intelligents et acquérir une visibilité sur ces sujets en émergence.



Faiblesses

- Pas de réel moyen d'animation pour piloter et structurer les différents programmes d'innovation et les multiples maîtrises d'ouvrage
- La réflexion stratégique / les ambitions mériteraient d'être révisées / actualisées.

Menaces

- Perte d'opportunités par manque de pilotage / coordination / capitalisation des actions
- Constitution d'un territoire à plusieurs vitesses entre les EPCI en mesure de piloter des actions et ceux ne disposant pas des moyens opérationnels nécessaires.

RÉPARTITION PAR GROUPE

BRISE GLACE

Une question : sur la thématique de votre groupe, quelles pratiques constatées dans le Département en matière de numérique sont à retenir ou éviter ?

Prendre la parole et...

se présenter

donner au moins une pratique à retenir et une à éviter



30 minutes

INSPIRATION

Quels projets présentés sur les fiches peuvent nous inspirer ?

Parcourez les différentes fiches cas d'usage proposées pour votre thématique.

Choisissez la fiche qui vous inspire le plus

Expliquez votre choix

Collectivement, réfléchir à la pertinence ou non d'adapter ce projet au territoire, et si oui de quelle manière ?



45 minutes

Inclusion numérique



Le soutien au dispositif Aidant Connect

Dans le cadre du Plan France Relance, 10 millions d'euros sont financés par l'Etat pour la généralisation du service public numérique « Aidants Connect » et la montée en compétences numériques des aidants professionnels, en première ligne de l'inclusion numérique.

Le service Aidants Connect vise à faire accompagner les personnes dépendantes numériquement par un aidant pour leurs démarches administratives.

13 millions de français ont des difficultés dans leurs usages numériques, et certaines personnes ne sont pas autonomes dans leurs démarches en ligne.

Aidants Connect est un service public numérique gratuit pour les structures habilitées. Il permet à un aidant professionnel de réaliser des démarches administratives en ligne à la place d'une personne en besoin.

Il vise un double objectif :

- Garantir un accompagnement humain aux demandeurs
- Permettre aux aidants d'agir dans un cadre légal et sécurisé

Le dispositif est labellisé Startup d'Etat, dédié à la création d'un service numérique dans le cadre d'une politique publique nationale pilotée par l'ANCT et soutenue par le DINUM (Direction Interministérielle du Numérique).

Aidants Connect



→ Une enveloppe de 10 millions €.

→ En phase d'expérimentation en 2020 dans une quinzaine de structures, le dispositif va être étendu en 2021.

→ Les structures souhaitant être habilitées Aidants Connect pourront déposer leur demande en ligne. Les aidants recevront une formation gratuite ainsi qu'un kit de ressources.

Condition d'éligibilité

- Employer des aidants professionnels, qui accompagnent des usagers dans leurs démarches administratives
- Toutes les structures éligibles disponibles (MSAP, Maisons France Services, etc.). Les aidants familiaux, les bénévoles et services citoyens ne sont pas éligibles.

Acteurs



E-éducation



Déployer des lieux numériques ludiques et pédagogiques pour les jeunes

Concept :

- Permettre les jeunes à la création de contenus numériques
- Aider les adolescents éloignés du numérique en leur offrant une occasion de se familiariser avec les différents outils mis à disposition

Cas d'usage

Tumo est un nouveau format d'école innovante qui cherche à initier les jeunes (12/18 ans) à la création de contenus numériques (cinéma, animation, jeu vidéo, modélisation 3D, graphique 2D, musique assistée par ordinateur).

La Mairie de Paris souhaite sortir d'un schéma où les jeunes sont uniquement des consommateurs de technologies numériques en leur proposant d'être des créateurs de contenus numériques.

- Une pédagogie innovante en automatisation appuyée par des projets encadrés en groupes et des rencontres avec des experts
- En formation continue d'une durée d'un an à raison de créneaux de 2h à 4h hebdomadaires (hors temps scolaire) ou en initiation ponctuelle
- Un modèle 100% gratuit pour les élèves
- Les médiateurs éducatifs peuvent organiser des ateliers collectifs dans le cadre scolaire ou périscolaire
- Une sensibilisation à l'environnement professionnel et ses évolutions



→ 2000 jeunes sont formés par an à Paris (pour un budget de fonctionnement de 7,5M€)

Le projet agit sur plusieurs axes :

- Promouvoir le numérique auprès des jeunes
- Donner envie aux jeunes de continuer des études dans les nouvelles technologies



Condition de succès :

- Trouver un lieu central accessible facilement, pouvant rassembler les jeunes du département
- Avoir un animateur de cette communauté pour proposer des ateliers thématiques et faire vivre le lieu

Acteurs du secteur :



IDENTIFICATION DES PROJETS

AU FINAL, QUELS PROJETS POUR LE TERRITOIRE ?

Objectif pour **chaque groupe** :
identifier collectivement 5 projets à
mettre en oeuvre sur la thématique



15 minutes

- 1 PROJET 1
- 2 PROJET 2
- 3 PROJET 3
- 4 PROJET 4
- 5 PROJET 5

RESTITUTION PAR GROUPE



2 *minutes par groupe*

FOCUS SUR LA LABELLISATION APTIC

Les PASS numériques sont utilisables dans des lieux qualifiés APTIC. Pour devenir une structure qualifiée #APTIC rendez-vous sur :

<https://www.aptic.fr/devenez-aptic/>

Vous pouvez vous inscrire à des webinaires (gratuits), toutes les deux semaines.

Prochaines dates : 10 mars et 24 mars.

un process simple :

1



connectez-vous sur
devenir.aptic.fr

2



demandez votre
éligibilité

3



renseignez votre offre
de services

4



souscrivez au Kit #APTIC
et services associés

Quel est l'intérêt d'être labellisé APTIC ?

- Financer les formations au numérique ;
- Disposer d'une visibilité accrue sur le territoire et pour les usagers ;
- Disposer de ressources partagées avec l'ensemble des membres du réseau et des contacts avec les acteurs nationaux de l'inclusion.

Qui peut être labellisé APTIC ?

Toute structure qui propose des formations au numérique peut être labellisée :

- Associations ;
- Acteurs publics/parapublics ;
- Entreprises.

EXERCICE 2 - Elaboration des fiches projets

Sélectionnez un projet en sous-groupe et élaborer une fiche action



45 minutes au total

La fiche action à remplir permet de définir la mise en oeuvre opérationnelle du projet

- 1 *Quelle est la maîtrise d'ouvrage pertinente ?*
- 2 *Quelles sont les spécificités techniques, budgétaires, organisationnelles du projet ?*
- 3 *Quels indicateurs à mettre en place ? Quels sont les freins ?*

Quelle mise en oeuvre pour les projets prioritaires ?

Maintenant que les axes d'intervention sont définis et que les projets sont prioritaires, il est nécessaire de **définir un cadre opérationnel d'intervention**.

Dans ce livret, vous pouvez inscrire les éléments relatifs à l'élaboration d'un cadre d'intervention départemental.

Ce cadre d'intervention doit permettre au Département de **disposer de scénarios globaux d'intervention** et de **proposition d'actions opérationnelles**.



Ateliers de cocréation

Etude pour la mise en oeuvre du Conseil Départemental du Numérique

RESTITUTION PAR PROJET



3 *minutes par projet*

Clôture de la journée - prochaines étapes